

bles, bijoux, sans aucune restriction pour qu'elle en puisse jouir sans que personne puisse l'inquiéter, ni nuire de quelque façon que se puisse Etre Sa vie durante. Elle ne pourra cependant s'en défaire ni engager d'aucune partie; a plus forte raison le tout, souhaitant et désirant que ce qui en restera, quand dieu disposera d'elle, soit substitué à ses enfans ; et si elle juge à propos pour le leur conserver, le vendre Et s'en faire des Rentes pour en jouir, et après elle, les laisser à ses enfans ; je l'en laisse la maitresse étant seure de toute sa tendresse pour eux ; qui me sont très chers venans d'elle, que j'aime et aimerai toute ma vie de tout mon cœur. Enfin je veux et Entent que si ce present testament ne peut valoir comme testament, pour quelque défaut de solennité, ou autrement, la presente disposition vaille comme codicille, tout ce qu'elle a eû de moy, ou que je lui donnerai de mon vivant est tout dans la même intention que ci dessus, telle est ma dernier volonté : je tacherai de fair aucunes dettes, si par hasar il s'en trouvoit quelques unes lors de mon decès, je la prie de les acquitter sur ce que je lui laisserai

fait à Montréal ce 5e juillet  
1750

veuve aubert Duboisberthelot De Beaucours

En outre, de mon plein gré Et volonté je done à monsieur feltz six franc pour les bon service qu'il m'a rendue Et que j'espère qu'il voudra bien après ma mort Encore me rendre l'ayant choisie par testament d'en Etre l'exécuteur et de tenir la mains pour que toutes mes intentions soit exécutez article par article tel Est ma dernier volonté ce 30 may 1751

Veuve aubert Duboisberthelot de Beaucours

Je donne La liberté à ma servante Artemise en lul donnant mes bas, souliers, mes deux petits mantelets, Et la recommande à Madame de Celoron, que je suis persuadée qu'elle traitera bien. Aubert De Beaucours

paraphé à Montréal le 14 mars 1759

Guiton Monrepos

Au dos, sans date :

Et tout ce qui me viendra de France est à elle.

Aubert De De Beaucours

paraphé à Montréal le 14 mars 1759

Guiton Monrepos.

Madame de Beaucours ne survécut que neuf ans à son mari. Elle quitta ce monde le 14 mars 1759, "à deux heures du matin", âgée de 72 ans.

Son testament qui était enfermé dans une enveloppe carrée, scellée avec soin, fut produit au tribunal le jour même du décès de la testatrice.

E.-Z. MASSICOTTE